



AGIR POUR GENÈVE

PRIORITÉS DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES



SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1. MARCHÉ DU TRAVAIL | 4 |
| 2. FORMATION | 6 |
| 3. FISCALITÉ | 8 |
| 4. ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES | 10 |
| 5. MOBILITÉ | 12 |
| 6. INFRASTRUCTURES | 14 |
| 7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 16 |
| 8. LOGEMENT | 18 |
| 9. DURABILITÉ | 20 |
| 10. OUVERTURE | 22 |
| 11. GRAND GENÈVE | 24 |

INTRODUCTION

Pôle économique du pays, le canton de Genève se distingue par sa tradition d'ouverture, sa vocation internationale, la diversité de son tissu économique, l'excellence de sa place scientifique, ses infrastructures de qualité, un partenariat social fort. Ces atouts engendrent une prospérité élevée qui permet au canton d'offrir un large éventail de prestations publiques. Genève doit toutefois rester conscient de la relative fragilité de son attractivité, dans un contexte de vive concurrence intercantonale et internationale. Avec une charge fiscale lourde pour certaines catégories de contribuables, des dépenses étatiques élevées et un endettement important, l'objectif de finances publiques durablement saines reste d'actualité. Comme d'autres centres urbains, le canton est confronté à des enjeux en termes d'insertion et de formation, de mobilité ou de partage du territoire.

Le canton doit aussi faire face aux grandes transitions qui vont modifier notre modèle de société. Le vieillissement démographique, la décarbonation ou la révolution numérique sont autant d'opportunités que de défis supplémentaires.

Dans ce contexte, les entreprises sont un acteur clef pour répondre à ces enjeux. Pilier de notre société, elles fournissent la majeure partie des emplois, forment les jeunes et réinsèrent les personnes qui se trouvent en marge du marché du travail. Par leur

forte contribution fiscale, elles permettent la réalisation des prestations publiques et participent à la cohésion sociale. Elles sont aussi un moteur de la recherche et de l'innovation, aux côtés des hautes écoles.

Les entreprises ont besoin de conditions cadre favorables à l'activité économique qui assurent sécurité juridique et prévisibilité face aux changements. Une économie aussi globalisée que celle de Genève est plus sensible aux facteurs externes sur lesquels nous n'avons pas prise. Les conséquences de la pandémie de covid se font sentir en termes d'inflation ou de montée de politiques industrielles protectionnistes. La pression internationale en termes de fiscalité des personnes morales devient toujours plus forte, l'instabilité géopolitique augmente et influe sur les secteurs exportateurs et la hausse des prix de l'énergie pèse sur la production.

Les organisations économiques cantonales souhaitent rappeler les préoccupations actuelles des entreprises et leur volonté de faire face aux défis liés notamment à la durabilité. Cette feuille de route pragmatique appelle à répondre aux besoins les plus urgents pour permettre à l'activité économique de se déployer et de contribuer au bien-être de la société.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans le domaine du marché du travail, Genève fait face à plusieurs défis qui peuvent parfois sembler contradictoires. Le canton est notamment confronté à un taux de chômage relativement élevé par rapport à la moyenne nationale et, dans le même temps, à une pénurie de main-d'œuvre.

Le marché du travail propose plusieurs dizaines de milliers d'emplois de plus que la main-d'œuvre active résidente. L'ouverture est donc une condition indispensable à la prospérité du canton, qui ne pourrait fonctionner correctement sans un apport de travailleurs extra-cantonaux. Le canton se distingue aussi par un partenariat social fort et un dispositif tripartite volontariste de surveillance du marché du travail. L'autorégulation est un élément indissociable de l'ouverture et de la flexibilité du marché du travail. Elle participe à la confiance de la population dans le système en place.

Le marché du travail genevois, qui compte quelque 340'000 emplois en équivalent plein temps (400'000 emplois¹), est particulièrement dynamique. Avec une structure économique très tertiarisée et un secteur industriel orienté sur la haute technologie, les emplois genevois nécessitent souvent des compétences pointues qui ne se trouvent pas forcément sur le marché du travail local. Par ailleurs, la population active (moins de 240'000 personnes²) ne peut occuper l'ensemble des emplois proposés par les entreprises. Le recours à la main-d'œuvre extra-cantonale est donc indispensable.

Avec quatre kilomètres de frontières avec la Suisse et plus de cent avec la France, Genève se caractérise par une double tradition d'ouverture et de dialogue social. Le maintien de ces éléments est indispensable pour garantir la prospérité de notre économie et lutter contre la concurrence déloyale, qui pénalise les entreprises. Si Genève offre des conditions de travail parmi les plus attractives au monde et peut les maintenir dans ce contexte d'ouverture, c'est notamment grâce au dialogue social, gardien du respect des règles permettant de lutter contre les abus et la concurrence déloyale.

Genève vit le paradoxe d'être très dynamique en matière de création d'emplois, et de connaître dans le même temps un taux de chômage relativement élevé en comparaison avec la moyenne nationale. Tout doit donc être entrepris pour améliorer l'intégration sur le marché du travail de la main-d'œuvre locale, adapter et renforcer son niveau de formation et apporter des réponses adéquates aux transitions en cours (numérique, durabilité). Les attentes des jeunes générations conduisent également les entreprises à modifier leurs modèles de fonctionnement, dans un contexte de recherche de talents.

¹ Source : OCSTAT, Entreprises et emploi, données 2021

² Source : OCSTAT, Travail et rémunération, données 2021



NOS PRIORITÉS

- Maintenir la libre circulation des personnes et construire des relations stables et durables avec l'Union européenne.
- Poursuivre et renforcer le dialogue dans le cadre du partenariat social pour trouver des solutions respectueuses des réalités du terrain permettant de conserver un marché du travail flexible et ouvert.
- Lutter contre le dogmatisme, la politisation du dialogue social et l'étatisation du contrôle du marché du travail. C'est une politique empreinte de réalisme et de pragmatisme qui permet à notre canton d'offrir de nombreux emplois et des conditions de travail élevées.
- Renforcer la collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi pour lui permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises. Ce dialogue doit faciliter l'intégration de la population active locale dans le marché du travail.
- Développer l'employabilité de la population active, qu'elle soit en emploi ou non, et rendre encore plus accessibles les mesures et les financements à disposition des entreprises comme des travailleurs.
- Participer au débat sur l'évolution de la société, notamment en valorisant les projets permettant d'améliorer la conciliation des vies professionnelle et familiale.

FORMATION

Pour assurer la meilleure intégration possible dans le marché du travail, il est essentiel de proposer un dispositif de formation qui réponde aux besoins des entreprises. La formation professionnelle, en particulier sous sa forme duale, est une des clefs du succès suisse.

La prospérité de la Suisse dépend fortement de la qualité de la formation. Face au changement démographique, à la pénurie de main-d'œuvre et à l'évolution rapide de la société et de l'économie, un personnel qualifié est indispensable. Seul un dispositif de formation proche du marché du travail permet de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises. Dans ce contexte, la formation professionnelle, notamment sous sa forme duale, revêt une importance particulière.

La Suisse se distingue par une offre de formation large et de qualité ainsi que par des possibilités d'évoluer d'une filière à une autre. Grâce à la combinaison entre formation professionnelle et hautes écoles, les jeunes peuvent trouver une voie qui leur permet de développer leurs talents et qui correspond aux besoins des entreprises. La formation académique, de renommée internationale, et la grande qualité de la formation professionnelle, axée sur la pratique, garantissent la présence de spécialistes et de cadres qualifiés et contribuent grandement à la capacité d'innovation et à la performance de l'économie suisse. Ces atouts, qui permettent de répondre rapidement aux changements du marché du travail, doivent être préservés. Si, au niveau suisse, une majorité des jeunes s'oriente vers un apprentissage, la situation est différente à Genève où les écoles de formation générale ont été fortement développées.

Les entreprises, pour leur part, ne proposent pas autant de places d'apprentissage que dans les autres cantons. En comparaison suisse, une faible proportion de jeunes s'oriente vers la formation professionnelle, en particulier duale, à l'issue du cycle d'orientation. L'âge moyen d'entrée en apprentissage est plus tardif. Le nombre de certificats de maturité professionnelle, qui devrait être la voie privilégiée pour entrer dans les hautes écoles spécialisées, est en baisse¹. Il ne s'agit pas d'opposer des filières de formation mais de donner à la formation professionnelle une place équivalente aux écoles de formation générale. Cela signifie agir auprès du corps enseignant, des jeunes, des parents et des entreprises. L'orientation à la fin du secondaire I est ainsi décisive et cet élément doit être pris en compte dans les réflexions concernant le cycle d'orientation.

Au niveau académique, il est important de développer des offres de formation de type bachelor ou master qui répondent aux besoins des branches professionnelles. Un dialogue constructif avec les autorités cantonales, les universités et les hautes écoles doit être maintenu pour développer une offre de qualité. De plus, les partenariats entre les universités et les hautes écoles, d'une part, et les entreprises, d'autre part, doivent être favorisés dans le cadre des bachelors, des masters et de la recherche. Les exigences en matière de qualification changent sans cesse et de nouveaux métiers

¹ Nombre de certificats 2022 par rapport à 2021, Constats et données chiffrées, OFPC, 2023.



apparaissent. L'apprentissage tout au long de la vie est donc indispensable. La formation continue relève de la responsabilité individuelle mais également des entreprises et des organisations sectorielles. Des offres appropriées doivent être disponibles.

NOS PRIORITÉS

- Valoriser la formation professionnelle, en particulier duale, auprès des jeunes, des parents et de l'ensemble des acteurs concernés.
- Développer les places de formation duale dans les entreprises.
- Valoriser la filière de la maturité professionnelle pour renforcer la transition entre la formation professionnelle et les études tertiaires.
- Maintenir et développer une filière académique de pointe au niveau des bachelors, des masters et de la recherche, en adéquation avec les besoins des entreprises.
- Maximiser l'utilisation des outils existants pour encourager la formation continue.
- Développer des micro-certifications, en complément d'une formation de base.
- Développer et consolider le système de certification professionnelle tant sur le plan cantonal que fédéral.
- Préserver et développer un tissu dense d'instituts de formation privés.
- Encourager la diversité de genre dans l'ensemble des formations.

FISCALITÉ



Genève se distingue par une pyramide fiscale fragile. Les recettes dépendent d'une minorité de contribuables, personnes physiques et morales, qui sont fortement imposés en comparaison inter-cantonale. En outre, la concurrence internationale entre les États pour retenir les entreprises est vive. Si le canton possède des atouts autres que fiscaux pour rester attractif, une fiscalité trop élevée peut s'avérer rédhibitoire. Les associations économiques entendent œuvrer en faveur d'une fiscalité équilibrée, attractive et non confiscatoire.

La compétition est vive entre les différents pays et cantons pour accueillir et retenir les entreprises et les personnes qui contribuent au dynamisme économique local. La fiscalité est un facteur important, particulièrement dans un canton connaissant des coûts élevés (par exemple coût du travail et coût de la vie).

A Genève, maintenir un équilibre fiscal signifie qu'il faut assurer une redistribution des richesses en permettant le financement des prestations publiques sans mettre en danger le dynamisme économique, l'esprit d'entreprise ou pousser certains contribuables à s'installer ailleurs.

Une fiscalité équilibrée des entreprises leur permet d'investir et de créer de l'emploi, ce qui garantit un haut niveau de vie et de prestations à la population. Cependant, la situation actuelle est fragile, car si les recettes fiscales du canton sont élevées, elles reposent sur un faible nombre de contribuables qui alimente la majorité de l'impôt.

En ce qui concerne l'imposition des personnes morales, les comptes présentés ces dernières années par l'Etat de Genève ont montré que la réforme de l'imposition des entreprises RFFA a induit des effets dynamiques qui ont engendré dès 2021 des excédents massifs de recettes pour le canton. Le succès de cette réforme fiscale équilibrée doit être complété, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE, par des mesures de soutien appropriées. Elle peut également servir d'exemple pour une réforme de la fiscalité des personnes physiques.

En effet, si l'imposition à Genève est favorable pour les personnes et les familles avec des revenus modestes, elle est particulièrement lourde pour les classes moyennes et les hauts revenus. La forte progressivité de l'impôt dans le canton peut mettre en péril son équilibre. En outre, en matière d'imposition de la fortune, la Suisse fait (presque) cavalier seul. Les pays de l'OCDE l'ont pratiquement tous abolie. Si l'impôt sur la fortune n'existe qu'au

niveau cantonal et communal, Genève est le canton où l'imposition marginale reste la plus élevée. L'impôt sur la fortune est en particulier pénalisant pour les entrepreneurs et, par ricochet, pour l'économie: la valorisation de l'entreprise, soit l'outil de travail de l'entrepreneur, peut amener celui-ci à payer des montants égaux voire supérieurs à ses revenus. Pourtant, cette fortune particulière de l'entrepreneur ne constitue pas une fortune liquide, soit immédiatement disponible, mais bien un outil de travail générateur d'emplois.

NOS PRIORITÉS

- Eviter les augmentations d'impôts ou les créations de nouvelles taxes et, le cas échéant, les accompagner d'une baisse d'impôt correspondante.
- Maintenir la compétitivité de Genève pour les entreprises qui seront soumises à l'imposition minimale de l'OCDE par des mesures incitatives ciblées sur des axes de développement économique clairs et adaptés à ses contraintes structurelles.
- Baisser les impôts des personnes physiques afin de redonner du pouvoir d'achat à la population genevoise.
- Réduire la fiscalité touchant l'outil de travail pour imposer plus équitablement les entrepreneurs.

TOUT REPOSE SUR UNE MINORITÉ DE CONTRIBUABLES ET D'ENTREPRISES



Personnes physiques

Impôt sur la fortune

1% des contribuables

PAIENT



65,7% de l'impôt

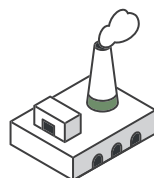
Impôt sur le revenu

1% des contribuables

PAIENT



32,3% de l'impôt



Personnes morales

Impôt sur le capital

1% des contribuables

PAIENT



88,1% de l'impôt

Impôt sur le bénéfice

1% des contribuables

PAIENT



87,2% de l'impôt

Source : Etat de Genève. Département des finances

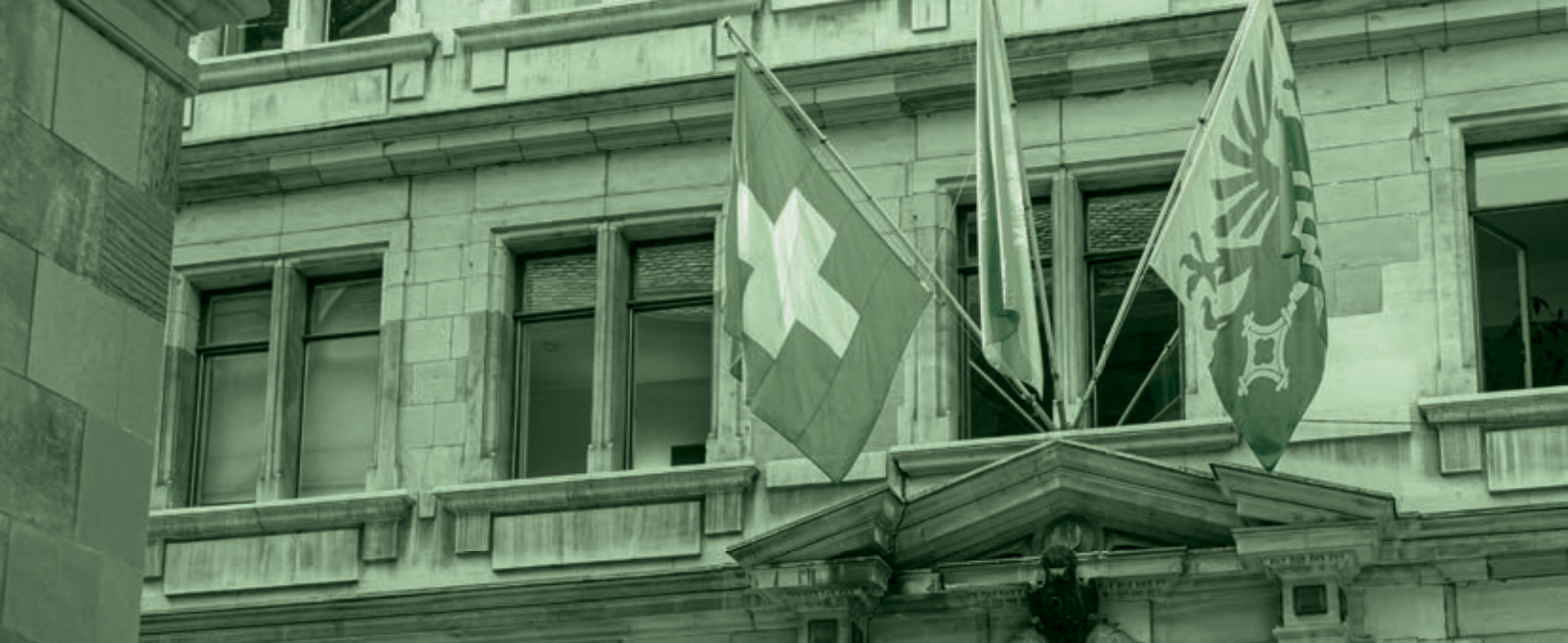
ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

Les entrepreneurs genevois déplorent l'inflation réglementaire et la bureaucratie qui complexifient leur vie. Ils consacrent beaucoup trop de temps à gérer les contraintes administratives alors que de son côté, l'administration publique s'accroît considérablement. En matière de finances publiques, Genève se trouve régulièrement sur le podium des cantons les plus dépensiers, les plus gourmands en impôts et les plus endettés de Suisse.

Du boulanger à l'industriel, les entrepreneurs genevois déplorent à l'unisson l'inflation réglementaire et la bureaucratie qui complexifient leur vie. Si l'Etat et son administration sont capables d'agir avec célérité et souplesse, comme ce fut le cas lors de la crise du covid, il n'en reste pas moins que les entreprises consacrent beaucoup trop de temps à gérer les contraintes administratives.

La Confédération a pris conscience du phénomène et dispose de trois outils pour tenter d'y remédier: l'analyse d'impact de la réglementation, le frein à l'endettement et la « sunset clause », qui prévoit une limitation temporelle pour la validité de certaines normes. Plusieurs cantons (Argovie, Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Grisons) se sont attelés à combattre le fléau de l'inflation normative. Genève doit leur emboîter le pas. Si le canton fait des efforts dans le domaine de la numérisation de l'administration avec la mise en place de démarches en ligne notamment pour les entreprises, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires sur le plan de la charge administrative, tant les attentes des entrepreneurs ne sont pas encore satisfaites.

Du côté des finances publiques, plus ces dernières sont saines, plus l'Etat pourra mener efficacement une politique de croissance durable, améliorer sa compétitivité et investir dans des infrastructures de qualité. A Genève, la marge de manœuvre de l'Etat est faible. C'est même le canton où elle est la plus étroite. Pourtant, Genève affiche les recettes fiscales par habitant les plus élevées de Suisse et le potentiel fiscal le plus exploité. Le problème ne vient donc pas d'un manque de ressources, mais d'une crise des dépenses, doublée d'un endettement élevé. En 2019, les dépenses publiques dans le canton de Genève atteignaient près de 25'000 francs par année et par habitant, soit 40% de plus que dans le canton de Vaud et près de 54% de plus que dans les cantons de Zoug et de Zurich. En comparaison, Genève était le deuxième canton, derrière Bâle-Ville, ayant investi le plus en ressources humaines et en sécurité sociale, secteurs groupant les plus gros postes de dépenses publiques. En 2020, 57,1 emplois en équivalent plein temps (EPT) pour 1000 habitants étaient actifs dans les administrations publiques genevoises, soit près de 15% de plus que dans les cantons de Vaud ou de Zurich. Une meilleure maîtrise des dépenses est nécessaire pour permettre un assainissement pérenne des finances publiques



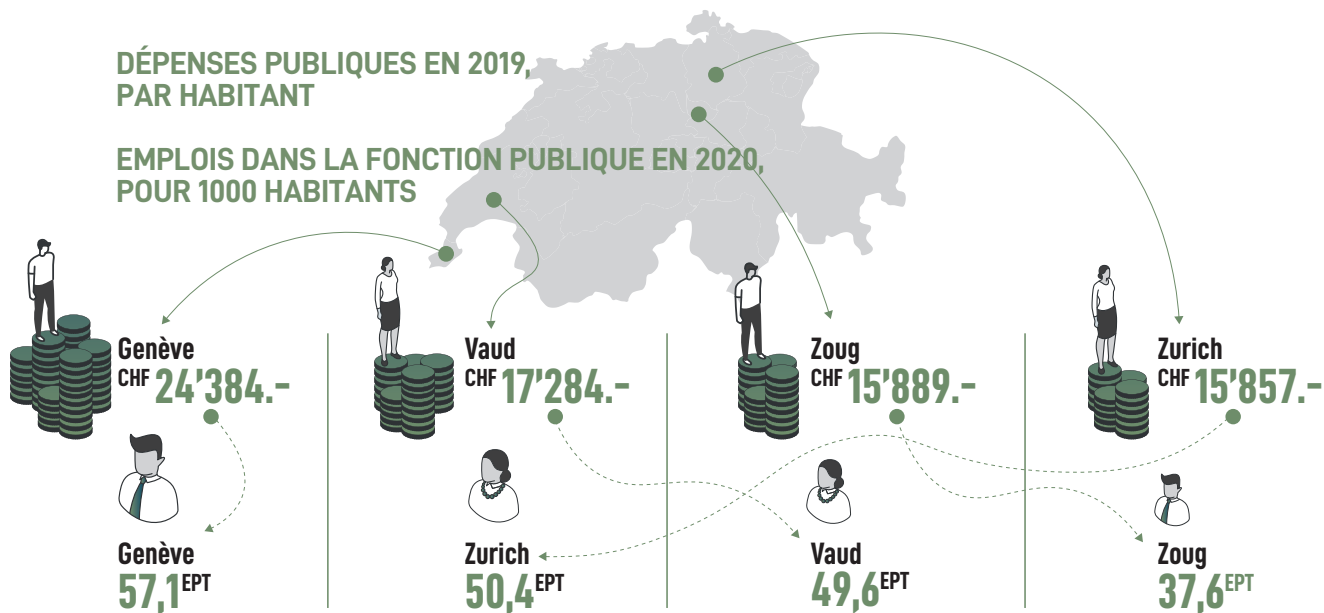
ainsi qu'une meilleure maîtrise de la dette. L'endettement en soi n'est pas un problème, pour autant qu'une collectivité publique s'en serve en priorité pour ses investissements. Genève connaît toutefois un taux d'endettement élevé en comparaison intercantonale. Il convient de surveiller étroitement l'évolution de cette dette de sorte qu'elle ne grève pas durablement les finances de l'Etat.

NOS PRIORITÉS

- Implémenter une analyse d'impact de la réglementation genevoise sur le modèle fédéral.
- Élaborer un projet de loi ayant pour but de réduire la charge administrative des entreprises et des particuliers, à l'instar de la loi adoptée par le canton de Zurich en 2009 (EntLG).
- Simplifier et accélérer les procédures administratives imposées aux entreprises dans toutes les phases de leur vie.
- Organiser l'administration cantonale pour qu'elle puisse être opérationnelle immédiatement en cas de crise, par exemple lors d'une pandémie ou d'une cyberattaque.
- Introduire un frein aux dépenses corrélé au taux de croissance de la population.
- Favoriser la transversalité pour lutter contre les silos.

DÉPENSES PUBLIQUES EN 2019, PAR HABITANT

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2020, POUR 1000 HABITANTS



Source : Institut CREA

MOBILITÉ

Il s'agit de promouvoir une mobilité durable, équilibrée et réaliste, qui tienne compte de la réalité des activités économiques du canton.

Entre la mise en place de zones à 30 km/h, la tarification de la mobilité et la réduction de la voirie dévolue au transport individuel motorisé (TIM), les projets visant à réformer fondamentalement les déplacements sont nombreux. Entre projets et réalité du terrain, l'écart peut être grand.

L'évolution climatique a mis en avant l'importance de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La mobilité est directement concernée. Si la nécessité de réduire ces émissions n'est pas remise en question, les politiques mises en place doivent tenir compte de la réalité du terrain. Il est important de rappeler que les loisirs sont le motif de déplacement le plus fréquent. Il convient donc d'adapter les infrastructures en fonction de ce constat. Les mesures doivent être conçues en tenant compte de l'ensemble des paramètres et acteurs, et non simplement comme une façon de supprimer le transport motorisé. La politique de la mobilité doit être une politique du pour et non du contre.

Les professionnels de la route doivent pouvoir continuer à proposer leurs services dans des conditions acceptables. Il faut leur assurer une mobilité fluide sur les axes structurants (principalement sur le U lacustre et la moyenne ceinture), faute de quoi certains renonceront à offrir des prestations dans les zones les plus entravées. Il convient également de permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et de recevoir leurs clients.

L'aménagement de zones piétonnes peut être de nature à préserver l'habitat de certains centres urbains tout en dopant l'animation et l'activité

commerciale des zones concernées. Elles doivent être réalisées avec des parkings relativement proches. Les clients potentiels pourraient autrement préférer d'autres lieux en périphérie. Les organisations économiques sont force de proposition dans ce débat. Il en va de même sur la question de la mobilité douce, pour développer un plan cyclable ambitieux, cohérent et adapté à la réalité genevoise.

La question du trafic pendulaire est centrale pour mieux maîtriser les flux de circulation. Cela suppose des transports collectifs, y compris ferroviaires, adaptés, efficaces et sûrs. La distance domicile-travail est toujours plus grande. Si le télétravail réduit les déplacements, le confinement a montré que le transport individuel motorisé ne s'en trouvait pas diminué pour autant car les déplacements pour les loisirs demeurent majoritaires.

NOS PRIORITÉS

- Mieux prendre en compte la mobilité professionnelle. Les entreprises doivent pouvoir continuer à fournir leurs prestations et accéder à leur clientèle dans des conditions acceptables.
- Promouvoir une politique de la mobilité individuelle équilibrée et constructive, avec un retour de l'indispensable dialogue qui a fait défaut ces dernières années entre les autorités et l'ensemble des partenaires concernés. Il s'agit d'éviter conflits et recours inutiles, qui sont sources de dépenses et de retards. A ce titre, les discussions menées et les solutions trouvées sur la question du 30 km/h sont à saluer.



- Respecter le principe constitutionnel de la complémentarité des modes de transports. Tout ne peut se faire en transport public ou en mobilité douce. Il doit être tenu compte des exigences liées au type d'activité, de trajet ou encore de santé.
- Dans l'attente de la traversée du lac, maintenir les axes structurants assurant la fluidité de la mobilité.
- Adapter la politique du stationnement aux besoins actuels. Cela implique une nouvelle définition du macaron professionnel pour favoriser l'accès au centre-ville pour les artisans et une politique du stationnement qui permette aux visiteurs d'accéder aux lieux d'achats.
- Développer une politique de mobilité douce concertée, avec des mesures d'accompagnement adaptées (par exemple, des places de stationnement en ouvrage en suffisance à proximité).
- Accélérer la mise en place d'une gestion intelligente automatisée et adaptative de la circulation afin d'améliorer la fluidité du trafic.
- Promouvoir l'électromobilité en développant les infrastructures électriques indispensables.

INFRASTRUCTURES

La qualité des infrastructures de réseau (télécommunications, transports terrestres et aériens, énergie) fait partie des facteurs entrant en ligne de compte pour le choix d'implantation des entreprises et le développement des activités économiques d'un territoire. C'est pourquoi le canton de Genève doit veiller à ce que ses infrastructures s'adaptent à l'évolution de sa démographie et de son économie.

La congestion des infrastructures de transports, la hausse des prix des énergies, le risque de pénurie d'énergie, les répercussions socio-économiques et politiques de la crise climatique inquiètent les entreprises. Si ces dernières doivent s'adapter à ces tendances lourdes, les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer pour que le canton de Genève conserve son attractivité, source d'emplois et de recettes fiscales.

A l'instar de la Suisse, le canton de Genève dispose d'infrastructures de qualité qui sont un atout indéniable. Même si l'entretien et le développement de ces infrastructures dépend souvent d'opérateurs publics ou privés ainsi que de la Confédération, les autorités cantonales ont un rôle important à jouer. En termes de télécommunications, le canton est bien doté puisque l'intégralité du territoire est couverte par le réseau 5G, et la plupart des zones habitées le sont également par la 5G+, faisant de Genève l'un des cantons les mieux connectés de Suisse.

Dans d'autres domaines, qu'il s'agisse des transports ou de l'approvisionnement énergétique, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions prévisibles: effets de la démographie et du développement économique sur la demande de déplacements, risque de pénurie d'énergie, transition énergétique, crise climatique, etc.

En matière de transports terrestres, le canton de Genève, à l'extrémité ouest du pays, a souffert pendant des décennies du désintérêt de la Confédération. La région lémanique est encore à l'heure actuelle sous-dotée en matière d'infrastructures de mobilité. L'effet frontière complique encore la donne. Le Grand Genève compte plus d'un million d'habitants, 209 communes réparties sur deux pays et deux cantons suisses, plus de 600'000 passages quotidiens aux frontières et plus de 120'000 pendulaires suisses et frontaliers entrant dans le canton. Il est donc impératif de planifier dès à présent les infrastructures nécessaires en 2050, de renforcer le réseau de transports publics du Grand Genève et de remédier à la congestion routière qui pénalise lourdement l'activité des entreprises.

Dans le domaine du transport aérien, la présence d'un aéroport international situé à quelques minutes du centre-ville est un atout précieux pour l'économie, mais c'est aussi un point de vigilance en raison de la proximité des habitations et des nuisances environnementales. Il importe que cette infrastructure puisse continuer à servir à la fois la population et les entreprises dans le respect des contraintes sociales et environnementales.

Sur le plan énergétique, les entreprises ont besoin d'un approvisionnement sûr à des prix compétitifs.



Barrage de Verbois – 2019 / Copyright : SIG

En mains des collectivités publiques, comme la plupart des plus de 600 gestionnaires de réseau en Suisse, les Services industriels de Genève développent considérablement les énergies renouvelables pour augmenter le taux d'auto-approvisionnement de Genève. S'ils sont, aux yeux du canton, son « bras armé » en matière de politique énergétique, il convient de veiller à ce que leur efficacité soit optimale et de surveiller l'évolution des taxes et frais pour l'utilisation du réseau.

NOS PRIORITÉS

- Promouvoir la création d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Genève et Lausanne dans le cadre de l'étape d'aménagement PRODES 2035 / visions Rail 2050, ainsi que l'amélioration globale de l'axe ferroviaire est-ouest au niveau fédéral.
- Promouvoir la construction d'une nouvelle diamétrale ferroviaire régionale nord-sud permettant d'assurer une desserte d'agglomération, avec des liaisons transfrontalières directes.
- Promouvoir l'intégration du canton dans le futur réseau suisse Cargo Souterrain (transport souterrain de marchandises), en encourageant la création d'une station à Genève.
- Réaliser la 3^e voie de l'autoroute sur l'axe Vengeron-Coppet-Nyon, ainsi que la sortie du Canada à Vernier.
- Défendre le projet de contournement autoroutier est de l'agglomération genevoise, y compris par une traversée du lac Léman, pour une réalisation à l'horizon 2040.
- Encourager le transfert modal des pendulaires vers les transports publics et la mobilité douce, en finançant notamment la construction de P+R dans la région frontalière.
- Promouvoir et défendre la présence d'une infrastructure aéroportuaire performante et œuvrer pour une desserte aérienne correspondant aux besoins de l'économie.
- Développer les capacités en matière d'énergies renouvelables ainsi que le réseau Genilac en veillant à l'efficacité du système et à la compétitivité des tarifs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est intimement lié à l'activité humaine, qu'il s'agisse d'habitats, d'activités économiques, de déplacements, de loisirs. Dans ce cadre, si des règles strictes doivent être posées pour permettre une utilisation parcimonieuse et raisonnée de la ressource territoriale, la limitation drastique des possibilités de construction reporte le problème en-dehors des frontières cantonales.

Sur un territoire limité, la Suisse a toujours su faire face à la demande, ce qui lui permet d'avoir un bâti de qualité, dense là où c'est nécessaire, plus espacé ailleurs, tenant compte d'une indispensable diversité, y compris s'agissant des zones d'activités. Les infrastructures nationales sont d'une remarquable qualité avec un réseau routier et ferroviaire que le monde nous envie, même si l'accroissement des besoins est plus rapide que l'augmentation de l'offre, ce qui crée de plus en plus de tensions. Au niveau régional, ces dernières sont encore plus perceptibles dans des espaces particulièrement restreints – comme dans le canton de Genève –, avec parfois la frontière comme limite et une pression territoriale plus forte. La question agricole se pose aussi avec plus d'acuité. Dans ce contexte, des discours limitatifs en termes de croissance, de construction, de développement ou d'accueil de population fleurissent.

La densification du bâti est nécessaire au vu des contraintes du territoire cantonal. S'agissant du débat politique, les votations liées aux déclassements de terrain sont souvent de rang communal et donnent lieu à un réflexe NIMBY (« pas dans mon jardin ») où le refus du développement local se ma-

nifeste fortement. Le message doit donc être plus positif, notamment en mettant les habitants des nouveaux quartiers au centre des préoccupations. Il s'agit aussi de faire preuve de volontarisme, tout en rappelant la nécessité d'une politique d'aménagement de rang réellement cantonal, voire régional, plutôt qu'à l'échelle de la commune. Le débat politique doit prendre en compte la réalité économique du canton. Celle-ci est dynamique et génère une forte valeur ajoutée, qui permet notamment de financer des politiques publiques ambitieuses et généreuses. Or, près du tiers des travailleurs habitent en France voisine ou dans le canton de Vaud. Pour atteindre les objectifs de Paris, notamment en termes de mobilité, Genève doit repenser son aménagement. Dans ce cadre, la question de nouveaux déclassements doit pouvoir être posée sans tabou et dans le respect du territoire qui est le nôtre. Pour l'avenir, il est important d'obtenir de la part de la Confédération une révision des règles concernées afin de pouvoir compter sur davantage de terrains constructibles. En parallèle, il s'agit aussi de promouvoir la démolition-reconstruction avec une vision plus réaliste de la protection du patrimoine. Mais densifier ne doit en aucun cas signifier la fin de zones « plus légères » (villas notamment) qui correspondent autant à un besoin qu'à une demande.



Le risque existe sinon de voir des personnes choisir d'habiter ailleurs que dans le canton avec de graves conséquences fiscales ou en termes de mobilité notamment. Les différents modes d'habiter doivent cohabiter.

En matière d'infrastructures, Genève et sa région doivent être dotés des capacités nécessaires à l'accompagnement du développement économique et démographique.

S'agissant des zones d'activités, il est essentiel de conserver des capacités de production industrielle diversifiées. Aujourd'hui, construire des installations de production devient plus onéreux et la diversité des activités risque de se voir mise à mal. Or, si on perd des capacités de production industrielle, on perd toute la chaîne de valeur produite (test des matériaux, etc.). En parallèle, la volonté régulièrement communiquée par le Conseil d'Etat de privilégier certaines industries ou activités perçues comme plus «vertueuses» du point de vue climatique et environnemental, notamment lors des installations dans les zones industrielles, risque de mener à des délocalisations d'activités, soit le contraire de l'objectif affiché de l'économie locale.

NOS PRIORITÉS

- Obtenir de la Confédération une application différenciée des règles en matière de surfaces d'assolement pour les pôles économiques suisses.
- Appréhender la question de nouveaux déclassements, en tenant compte notamment des conséquences de l'étalement de l'habitat sur d'autres variables, comme la mobilité.
- Défendre une densification différenciée en agissant avec détermination en faveur d'une densité urbaine qualitative.
- Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec l'accession à la propriété.
- Développer les infrastructures ferroviaires et routières nécessaires pour répondre à la demande de mobilité.
- Maintenir et créer en suffisance des zones d'activités, en particulier pour le secteur secondaire.
- Apporter des cautèles significatives aux possibilités de préemption des communes.

LOGEMENT

La politique du logement a pour vocation de répondre aux demandes de la population. Par nature, elle devrait être diversifiée et qualitative. Les actifs devraient pouvoir se loger sur notre territoire, si possible proche de leur lieu de travail. Il s'agit aussi bien de répondre aux aspirations de la population que de maintenir la prospérité. L'exigence d'une offre de logements suffisante constitue une condition cadre importante pour le canton. Il convient d'éviter toute situation de pénurie en prenant en compte des enjeux de planification et d'optimisation des autorisations de construire. S'agissant du parc existant, l'entretien et la transition énergétique du bâti impliquent des procédures simples et rapides, accompagnées d'incitations envers les propriétaires.

Lutter contre la pénurie de logements doit rester l'une des priorités majeures du canton. Il en va du bien-être de la population et, à travers le logement des actifs, du maintien de la prospérité. Le taux de vacance de logements se situait à 0,42% en juin 2023 alors qu'un équilibre de l'offre et de la demande ne serait atteint qu'avec 1,5%! La mixité sociale indispensable à notre société questionne les proportions de logements à construire dans le PAV (Praille-Acacias-Vernets) et en zone de développement tandis que les actifs peinent à y trouver leur place. Ainsi, l'offre de logements à destination de la classe moyenne est très insuffisante, y compris pour de la propriété par étage (PPE). Les applications restrictives de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) ainsi que le manque d'incitations pour les propriétaires limitent fortement la rénovation et la transition énergétique.

La lutte contre la pénurie de logements reste d'une actualité brûlante. Il s'agit de produire des logements plus rapidement et en quantité tout en respectant des standards qualitatifs élevés. Outre la planification territoriale, il est nécessaire d'accélérer les procédures utiles à la construction aussi bien en optimisant les processus internes à l'Office des autorisations de construire qu'en minimisant les conflits d'intérêts entre politiques publiques.

La diversité de l'offre de logements est indispensable afin de répondre aux besoins de la population et pour maintenir la mixité sociale. Ainsi, Genève devrait pouvoir loger un nombre d'actifs plus élevé pour maintenir les équilibres sociaux et éviter des trajets pendulaires énergivores et polluants. L'offre de logements abordables est déjà substantielle si l'on prend en considération uniquement le niveau des loyers indépendamment de la qualité des propriétaires, qu'ils soient privés ou publics. Il est donc nécessaire de renforcer particulièrement l'offre de



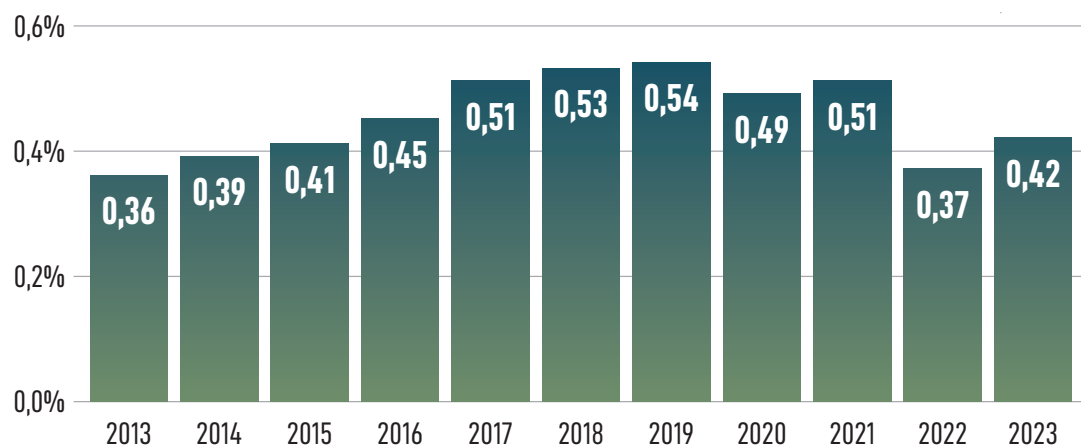
logements pour répondre aux besoins et aspirations de la classe moyenne. Dans ce contexte, la place de la PPE en pleine propriété doit être revue à la hausse au sein de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement pour ce qui concerne la zone de développement. S'agissant du périmètre PAV, l'avènement de la ville du quart d'heure nécessite la réalisation de plus de logements pour la population active.

Afin de promouvoir la rénovation et la transition énergétique du parc immobilier, il s'agit de mettre en place une application moins contraignante de la LDTR et de la LPMNS qui comporte également des incitations pour les propriétaires. L'administration doit assumer un rôle de service à l'administré en conformité avec l'importance des politiques publiques concernées. En outre, il est indispensable de créer de nouvelles subventions, directes et indirectes, dont les montants sont fonction de l'importance et de la rapidité à laquelle il est souhaitable de réaliser la transition énergétique.

NOS PRIORITÉS

- Permettre et favoriser la construction de logements en nombre suffisant pour sortir de la pénurie (planification, conflits d'intérêts entre politiques publiques, procédures).
- Revoir les proportions de logements à construire en zone de développement et dans le PAV en augmentant les parts de logements à destination de la classe moyenne, y compris en PPE.
- Favoriser le logement des actifs sur le territoire cantonal.
- Permettre et favoriser les opérations de démolition-reconstruction.
- Etablir des procédures simples et rapides.
- Permettre aux propriétaires de réaliser la transition énergétique à l'aide d'incitations et de subventions.

TAUX DE VACANCE DES LOGEMENTS DEPUIS 2013 DANS LE CANTON DE GENÈVE



Source : OCSTAT, Statistique des logements vacants

DURABILITÉ

La mise en œuvre des mesures liées aux enjeux climatiques et à la transition énergétique doit être effectuée d'un commun accord avec les milieux économiques. L'économie n'est pas le problème, mais fait partie de la solution.

Le Conseil d'Etat a adopté un **Plan Climat Cantonal 2030 (PCC 2030)** qui détermine les **objectifs et les axes stratégiques à atteindre à l'horizon 2030 en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques**. L'objectif du canton est de **diminuer de 60% les émissions de GES d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et d'atteindre la neutralité carbone en 2050**.

Le PCC 2030 a déterminé sept axes stratégiques pour diminuer les émissions cantonales de GES et s'adapter aux changements climatiques. Les quatre premiers concernent la réduction des gaz à effet de serre et les trois derniers se concentrent sur l'adaptation aux changements climatiques et l'implication des acteurs concernés :

- 1. Energie et bâtiments** : réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables.
- 2. Mobilité** : favoriser une mobilité sobre en carbone (diminution de 40% des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés et augmentation de 40% de la flotte de véhicules électriques).
- 3. Biens de consommation** : promotion d'une consommation et d'une production locale, circulaire, sobre et décarbonée privilégiant les matériaux recyclés et recyclables.
- 4a. Aménagement du territoire (axe réduction des GES)** : mettre en œuvre un concept de ville des courtes distances et évaluer l'impact carbone des projets territoriaux.

4b. Aménagement du territoire (axe adaptation aux changements climatiques) : réduire et prévenir les îlots de chaleur et préparer un territoire résilient aux changements climatiques.

5. Espaces naturels et biodiversité : préserver la biodiversité, l'agriculture et les forêts.

6. Santé : protéger la santé face aux risques climatiques directs (canicules, crues, etc.) et indirects (maladie et infections) ainsi que les ressources naturelles essentielles (en particulier l'eau).

7. Implication des acteurs du territoire : mobiliser les acteurs par la communication, l'accompagnement au changement et l'intégration renforcée du climat dans l'enseignement et l'éducation.

Le PCC 2030 est une feuille de route qui aura un impact sur l'ensemble de la société, des entreprises aux particuliers en passant par les institutions étatiques. Il est donc indispensable que l'économie soit associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire à venir. Les entreprises font partie de la solution et de la résolution du défi climatique. Ainsi, des commissions consultatives bipartites (Etat et économie) doivent être constituées par secteur d'activités (bâtiments, transports, commerce, finance, etc.), afin de s'accorder sur les mesures à mettre en œuvre et les prioriser: les moins impactantes pour les entreprises et les plus utiles sur le plan climatique d'abord.



Les politiques publiques doivent être définies selon un modèle incitatif et non restrictif, pour ne pas limiter la liberté d'entreprendre. Des mesures d'accompagnement en faveur des entreprises et de l'emploi devront être instaurées afin d'anticiper les changements, permettre aux entreprises de s'y adapter et s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers liés aux changements climatiques et à la transition énergétique.

Enfin et surtout, le cadre législatif doit être coordonné le plus largement possible, à tout le moins au niveau fédéral, voire au niveau international, afin d'éviter toute distorsion de concurrence qui pénaliserait les entreprises locales. Si le canton de Genève doit veiller à avoir une politique ambitieuse, elle doit être coordonnée avec les autres cantons et la Confédération.

NOS PRIORITÉS

- Coordonner les politiques publiques genevoises avec le cadre législatif fédéral et les autres cantons suisses.
- Favoriser les collaborations et synergies entre entreprises et institutions de recherche et de formation.
- Créer une commission de mise en œuvre du Plan Climat Cantonal avec des groupes de travail par secteur d'activité, intégrant les acteurs privés concernés, afin de déterminer la stratégie et de prioriser les mesures à mettre en œuvre en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'économie.
- Sur cette base, mettre en œuvre une politique d'accompagnement et d'aide aux entreprises au travers de politiques publiques incitatives et non restrictives.
- Développer un campus Green Tech pour travailler sur les solutions d'avenir en lien avec la durabilité et la transition énergétique et créer un écosystème de start-up dans ce domaine.
- Déterminer les métiers d'avenir liés aux changements climatiques et à la transition énergétique afin de créer dès aujourd'hui les filières de formation adéquates.

OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT CANTONAL 2030

Genève en 2030
-60% d'émissions de GES



Genève en 2050
Neutralité carbone



Sept axes stratégiques pour atteindre les objectifs

1. Énergie et bâtiments
2. Mobilité
3. Biens de consommation
- 4a. Aménagement du territoire (partie réduction)
- 4b. Aménagement du territoire (partie adaptation)
5. Santé
6. Espaces naturels et biodiversité
7. Accompagnement au changement et soutien des acteurs

Source : Le Plan climat cantonal 2030

OUVERTURE

Une économie ouverte ainsi que la présence de nombreuses entreprises et organisations internationales contribuent fortement à la renommée et à la prospérité du canton de Genève.

Le commerce extérieur constitue un pilier de la prospérité genevoise. Un accès facilité aux marchés étrangers est donc indispensable. L'ouverture se manifeste aussi par la présence de nombreuses entreprises et organisations internationales qui créent un véritable écosystème assurant de multiples emplois et des recettes fiscales élevées, sans compter les impacts indirects et induits.

Le commerce extérieur soutient fortement la prospérité cantonale. Genève est ainsi l'un des cantons les plus concernés par un accès facilité aux marchés étrangers, européen en particulier. Les relations avec l'Europe dépassent par ailleurs le cadre économique. L'Union européenne est un partenaire incontournable de la Suisse et de Genève

dans de nombreux domaines: recherche, mobilité, sécurité, environnement ou encore santé publique. Le canton bénéficie particulièrement de l'Accord sur la libre circulation des personnes, qui permet de répondre aux besoins des entreprises, en complément de la main-d'œuvre indigène. Genève se distingue par son aspect international particulièrement développé. Le canton est un centre de la diplomatie multilatérale et de la gouvernance mondiale, ce qui lui offre une renommée exceptionnelle et contribue au développement d'instituts de recherche et de formation de haut niveau.

La vitalité économique et la prospérité de l'Arc lémanique sont aussi étroitement liées à la présence des multinationales suisses et étrangères.

L'UE: PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL DE LA SUISSE

Volume total des échanges commerciaux de la Suisse en 2022

512 Mrd. francs



58%

299 milliards de francs

Échanges entre la Suisse et l'Union européenne



42%

213 milliards de francs

Échanges entre la Suisse et le reste du monde



Source : DFAE, Swiss-Impex (Total 1)



Les grandes entreprises internationales assurent une part élevée des rentrées fiscales et sont des partenaires commerciaux importants des PME et des indépendants. Elles génèrent de nombreux emplois et participent à la formation professionnelle. Elles jouent également un rôle essentiel en termes de recherche et développement.

La Genève internationale et l'ouverture du canton sont ainsi essentielles à la prospérité cantonale.

NOS PRIORITÉS

- Appuyer les interventions au niveau fédéral visant à relancer une politique européenne constructive, notamment en réglant les questions institutionnelles.
- Soutenir les démarches permettant à la Suisse d'être à nouveau pleinement associée au programme Horizon Europe.
- S'engager activement pour le maintien et le développement de la voie bilatérale, aussi auprès de la population genevoise.
- Assurer des conditions cadre favorables aux entreprises internationales, notamment par une fiscalité compétitive et répondant aux standards internationaux.
- Engager les investissements nécessaires pour maintenir des conditions d'accueil attractives pour les organisations internationales et les multinationales.
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population genevoise sur l'importance de la Genève internationale.
- Défendre la Genève internationale au niveau fédéral et sensibiliser les autres cantons à son importance pour la Suisse.

GRAND GENÈVE

Le bassin de vie de Genève déborde naturellement de ses frontières cantonales. Face à cette réalité, il convient de promouvoir une coopération transfrontalière axée sur les questions de mobilité, de formation ainsi que sur les enjeux économiques et sociaux.

De par son positionnement géographique et sa réalité économique, la coopération transfrontalière est une évidence pour le canton de Genève et une opportunité pour l'ensemble des acteurs de la région. En développement depuis plusieurs années et incarnée dans de nombreuses instances, la coopération transfrontalière se traduit dans des projets de grande envergure comme le Léman Express, les lignes de tram ou la voie verte. Elle est aussi indispensable pour faire face aux besoins des entreprises dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et assurer le bon fonctionnement de nombreuses institutions genevoises, par exemple dans le domaine de la santé. Cette collaboration doit se poursuivre et se renforcer. Pour ce faire, elle doit recueillir l'adhésion de la population via une perception positive alimentée par des actions communes tangibles.

Le territoire du Grand Genève bénéficie d'une forte dynamique économique et démographique, avec plus d'un million d'habitants. Il représente une communauté de vie au niveau des activités professionnelles, de loisirs, culturelles ou familiales.

La période de la pandémie de covid a montré la nécessité de frontières ouvertes et d'un espace partagé. Les enjeux auxquels la région est confrontée, comme les questions environnementales ou sécuritaires, ne connaissent pas de frontière.

La solidarité transfrontalière dans le bassin lémanique n'est toutefois pas acquise. Des tensions politiques, potentiellement attisées au rythme des échéances électorales, peuvent apparaître, notamment en lien avec la pratique du travail au-delà des frontières nationales. La construction du Grand Genève entraîne des défis spécifiques.

Le sentiment d'appartenance collective est un ressenti qui ne se décrète pas mais qui se construit, notamment par le biais de projets tangibles qui améliorent le quotidien des habitants. Aujourd'hui, ce sentiment d'appartenance reste encore à développer. Il est important que la vision transfrontalière ressorte beaucoup plus dans le discours des élus pour inciter et soutenir la réalisation de projets concrets, trouver les ressources et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace d'une coopération transfrontalière concertée.



Léman Express – 2023 / Copyright : CFF

NOS PRIORITÉS

- Améliorer les flux de mobilité transfrontaliers.
- Développer des projets de formation transfrontaliers, pour pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et satisfaire de manière équilibrée aux besoins économiques respectifs.
- Etablir une véritable réflexion pour sensibiliser le grand public à la coopération transfrontalière, notamment au niveau des classes d'écoles (événements, journées communes, projets conjoints).
- Dans ce contexte transfrontalier, assurer une concurrence loyale entre les entreprises de la région.
- Définir une instance transfrontalière représentative pour une coordination efficiente entre les autorités politiques et les organisations patronales respectives.



Fédération des
Entreprises
Romandes
Genève

Fédération des Entreprises Romandes
Genève
98, rue de Saint-Jean
Case postale – 1211 Genève 3
www.fer-ge.ch



CCIG
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève
4, boulevard du Théâtre
1204 Genève
www.ccig.ch



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

Chambre genevoise immobilière
4, rue de la Rôtisserie
Case postale – 1211 Genève 3
www.cgionline.ch

En partenariat avec :

**FONDATION
GENÈVE** GENEVA
PLACE FINANCIAL
FINANCIÈRE CENTER



Fédération genevoise des métiers
du bâtiment
Pont Rouge, Centre de formation
4, rampe du Pont-Rouge – 1213 Petit-Lancy
www.fmb-ge.ch



Groupement des Entreprises Multinationales
98, rue de St-Jean
Case postale – 1211 Genève 3
www.gemonline.ch



Union des associations patronales genevoises
98, rue de St-Jean
Case postale – 1211 Genève 3
www.uapg.ch

AGIR POUR GENÈVE

PRIORITÉS DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

